

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	24
Date de convocation : le 1 ^{er} juin 2023 Date d'affichage : le 9 juin 2023		

Seance du neuf juin
deux mille vingt trois
à vingt heures trente

DELIBERATION

N° 2023.42

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 9 juin 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, FLAMENT-BJARSTAL, EON, HENRY, HERIQUE, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA.

Messieurs, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :
Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame PEREZ-LOPEZ
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame CHAAR ayant donné pouvoir à Madame HENRY
Madame STEPHAN ayant donné pouvoir à Monsieur JACOB
Monsieur BOUJEMAI
Madame BELLINI

Secrétaire de séance : Monsieur CEREUIL

Tarification des activités jeunesse

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT.

Vu le BP de la ville

Vu la délibération 2019.49 relative à la tarification des activités jeunesse

Vu la proposition de la commission jeunesse qui souhaite le développement d'une tarification liée au quotient familial.

Madame le Maire présente la nouvelle tarification aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ **ARTICLE 01** : Rapporte à compter du 3 septembre 2023 la délibération 2019.49.

⇒ **ARTICLE 02** : Adopte la nouvelle tarification des services périscolaires et extrascolaires à compter du 3 septembre 2023, conformément au tableau ci-après.

Tarif activités jeunesse 11-17 ans

Activités et sorties avec QUOTIENT FAMILIAL / FIXE incluant les couts RH

TARIF JOURNÉE

Q1	de 0 € à 1500 €	4 €
Q2	de 1501 € à 2500 €	6 €
Q3	de 2501 € à 3500 €	8 €
Q4	de 3501 € à 4500 €	10 €
Q5	de 4501 € à 6000 €	12 €
Q6	Plus de 6000 €	14 €

TARIF DEMI-JOURNÉE

Q1	de 0 € à 1500 €	2 €
Q2	de 1501 € à 2500 €	3 €
Q3	de 2501 € à 3500 €	4 €
Q4	de 3501 € à 4500 €	5 €
Q5	de 4501 € à 6000 €	6 €
Q6	Plus de 6000 €	7 €

TARIFS EXTÉRIEURS

	Tarif en % du coût réel de l'activité
Pas de quotient	100%

QF	Quotient Fixe
QFV	Quotient Familial Variable

	Actuel Journée	Proposition Journée	Actuel 1/2 journée	Proposition 1/2 journée	Actuel Soirée	Proposition Soirée	Repas
Sortie extérieur (hors masse salariale)	QF		QF		QF		5 €
Sortie extérieur (+ masse salariale)		QFV		QFV		QFV	
Activités organisées sur Magny avec prestataire	MLH : 10€ Ext : 20€		MLH : 5€ Ext : 10€		MLH : 5€ Ext : 10€		
Activités organisées sur Magny par un prestataire (+ masse salariale)		QF		QF		QF	
Activités organisées par les animateurs (montant inférieur à 500€)	MLH : 2€ Ext : 4€		MLH : 2€ Ext : 4€		MLH : 2€ Ext : 4€		
Activités organisées par les animateurs (montant supérieur à 500€)	MLH : 10€ Ext : 20€		MLH : 5€ Ext : 10€		MLH : 5€ Ext : 10€		
Activités organisées par les animateurs (+ masse salariale)		QF		QF		QF	

Rappel des QF	Q1 : 0 - 1500 15%	Q2 : 1501 - 2500 20%	Q3 : 2501 - 3500 25%	Q4 : 3501 - 4500 30%	Q5 : 4501 - 6000 35%	Q6 : > 6001 40%	Ext : 50%
<u>Nouveaux QF Variables</u>	Q1 : 0 - 1500 30%	Q2 : 1501 - 2500 40%	Q3 : 2501 - 3500 50%	Q4 : 3501 - 4500 60%	Q5 : 4501 - 6000 70%	Q6 : > 6001 80%	Ext : 100%

⇒ **ARTICLE 03 :**

Madame le Maire est habilitée à percevoir ces recettes au profit de la commune.

⇒ **ARTICLE 04 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
Madame le trésorier de Chelles
Remise aux archives communales,



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Flament-Bjärstål', written over a horizontal line.

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.